

Résolution de M. Guy Dossan, Mme Liliane Johner, M. Sami Kanaan, Mme Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Contre l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 22 mars 2000)

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a appris avec consternation l'acceptation par la Chambre des cantons de l'initiative du canton d'Argovie demandant l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers (requérants d'asile, réfugiés, clandestins, sans-papiers) «récalcitrants» ou «délinquants».

Le Conseil municipal considère qu'il s'agit d'une solution inadéquate qui mélange les niveaux pénal et administratif et qui bafoue les droits de l'homme.

Les moyens actuellement à disposition (code pénal, plus les discutables mesures de contrainte) sont suffisants.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre cette résolution au président du Conseil national, qui doit en débattre prochainement, ainsi qu'au Conseil fédéral.